

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1457

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vernaison**

objet : **La Fée des Eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau - Individualisation totale d'une autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1457**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Vernaison

objet : **La Fée des Eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau - Individualisation totale d'une autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin de lutter contre les inondations du ruisseau de la Fée des Eaux, la commune de Vernaison s'est engagée, en tant que maître d'ouvrage, à la réalisation d'un système de rétention sur le site du Cardinal. La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à assurer la maîtrise d'œuvre à titre gracieux pour la réalisation de ces aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée au versement, à hauteur de 50 %, du montant des travaux, par délibération n° 2005-2498 du 14 février 2005.

La convention d'attribution d'une subvention d'équipement passée le 3 mai 2005 entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Vernaison définit les versements de la façon suivante :

- 10 % du montant maximal de la subvention d'équipement lors du lancement des études préparatoires,
- 20 % du montant maximal de la subvention d'équipement à la réception de la validation des dossiers d'avant-projet,
- 30 % du montant maximal de la subvention d'équipement sur présentation de l'ordre de service n° 1 prescrivant le démarrage des travaux,
- le versement du solde sur présentation d'un décompte de l'ensemble des sommes effectivement payées au titre de l'opération et du détail des subventions obtenues par la commune.

Les deux premiers versements, correspondant à la phase conception du projet, ont été effectués à hauteur de 127 500 € sur le budget de fonctionnement du budget principal comme prévu initialement dans la délibération du 14 février 2005.

Les imputations financières ayant été modifiées depuis, cette participation relève à présent de la section d'investissement.

Cette dépense doit donc aujourd'hui faire l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme globale pour imputer les versements restant à intervenir au titre de cette subvention d'équipement calculés comme suit :

- montant total maximum de l'opération : 850 000 € HT (sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vernaison),
- participation maximale de la Communauté urbaine de Lyon : 425 000 € (50 %),
- montant de la participation déjà réglé : 127 500 €,
- montant à individualiser au titre du solde des participations maximales à verser au titre de la convention : 297 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Décide, sur les bases de la délibération n° 2005-2498 du 14 février 2005 et de la convention du 3 mai 2005, de l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2133, pour un montant total de 297 500 € en dépenses au titre de la subvention à verser à la commune de Vernaison en 2010 et 2011 pour la réalisation des aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau de la Fée des Eaux à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 2010 : 127 500 € en dépenses,
- 2011 : 170 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.